

## PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA)

Le Dauphiné Libéré du 03/03/2021 – Entre Bièvre et Rhône – Qualité de l'air : un plan validé ric-rac par les élus

ENTRE BIEVRE ET RHÔNE

# Qualité de l'air : un plan validé ric-rac par les élus

**Les conseillers communautaires devaient rendre un avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, qui inclut l'intercommunalité. Ce plan, piloté par l'État, a été validé d'une très courte tête.**

On peut dire que le sujet divise. Lors du conseil communautaire, ce lundi 28 février, les élus d'Entre Bièvre et Rhône (Eber) devaient rendre un avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise.

Ce plan va courir jusqu'en 2027 et « vise des objectifs et des préconisations » pour améliorer la qualité de l'air, a rappelé la présidente, Sylvie Dézarnaud. Il intègre ainsi plusieurs territoires isérois, dont Fier, du fait des émissions polluantes très importantes mesurées sur ce secteur. Il s'agit de pollutions routières, domestiques (dues au bois de chauffage dans les foyers ouverts) et industrielles.

Fait extrêmement rare au sein d'une collectivité où l'équilibre et le consensus sont la norme, les élus ont rendu un avis favorable d'une très courte tête. Si 23 se sont prononcés en faveur du PPA, 21 se sont prononcés contre et 12 se sont abstenus. Certains ont expliqué leur refus. Le premier vice-président et maire de Roussillon, Robert Duranton, a notifié que ce n'est pas à la région lyonnaise de donner le tempo en la matière. Le maire de Reaupaire, Yannick Paquié, a déploré « un document de près de 300 pages arrivé tardivement ». « Déjà, nous n'avons pas eu le temps d'en prendre sérieusement connaissance. Ensuite, on a l'impression que la région se donne bonne conscience sur notre dos », a-t-il dit en substance. Sylvie Dézarnaud a néanmoins rappelé que ce n'est ni la région, ni même la métropole qui est à l'initiative de ce qui concerne ce plan. « Il s'agit d'une directive de l'État », a-t-elle précisé.



Une nouvelle fois, le conseil communautaire s'est déroulé à Cour-et-Buis et sous l'œil d'une caméra, la réunion étant diffusée sur la chaîne YouTube d'Eber. Photo de D./Georges AUBRY

Présenté par Axel Monteyremard, le vice-président en charge de l'environnement, la délibération a permis néanmoins de mettre en avant les adéquations entre le PPA, dont il a souligné l'ambition, et le Plan climat air énergie territorial (PCAET), porté par l'intercommunalité, avec toute une série d'actions programmées en matière d'environnement, d'énergie (ce qui concerne aussi bien les véhicules que les bâtiments), de transport et de mobilité. D'autres pistes ont été évoquées, comme la régulation de la vitesse autorisée sur certaines portions du territoire (on pense notamment à l'A7, dont certaines portions, comme à Valence, sont limitées à 90 km/h).

### La nécessité de sensibiliser la population

Par ailleurs, répondant à une interrogation de Philippe Genty, vice-président chargé de l'aménagement du territoire, sur la nécessité de sensibiliser la population à ces enjeux, Axel Monteyremard a annoncé qu'il allait, dès les prochains jours,

prendre son bâton de pèlerin pour rencontrer les habitants des communes et expliquer l'importance du PCAET.

Selon Sylvie Dézarnaud, il y a quand même sur le territoire des signaux qui permettent d'envisager les choses de manière positive, avec en premier lieu, la décarbonation de la plateforme chimique, prévue en 2023. « Selon les projections, cela va réduire de 70 % l'oxygène soufre (en fait la pollution industrielle) ». D'ici 2027, les efforts réalisés (Eber puise pour l'augmentation des véhicules propres, avec même le projet d'une station multi-énergie) et l'évolution des véhicules devraient permettre de réduire de 20 % les particules fines.

Enfin, Sylvie Dézarnaud met l'accent sur la nécessité de travailler sur le résidentiel (dont le chauffage au bois), « où on n'est pas très bon ». Il faudra donc des actions, sachant que des aides existent pour changer les équipements à foyer ouvert, qui génèrent énormément de composés volatils organiques.

Georges AUBRY

## Demi-échangeur de Reventin-Vaugris : Eber concernée

Le projet de demi-échangeur de Reventin-Vaugris intéresse au-delà du pays viennois. En effet, 60 % des utilisateurs attendus sont issus de l'intercommunalité Entre Bièvre et Rhône (Eber), selon une information rapportée en bureau communautaire élargi par le chargé de mission infrastructures du réseau ASF. Alors que le projet est soumis à enquête publique jusqu'au 30 mars, le conseil communautaire a dû rendre un avis, lors de la séance de ce lundi 28 février, qui s'est déroulée à Cour-et-Buis. Cet avis, favorable, a fait l'objet d'observations particulières.

En premier lieu, il a été demandé à ASF de prendre en compte l'augmentation des flux entrants et sortants et de dimensionner en conséquence les infrastructures routières. Par ailleurs, les élus d'Eber, qui se préoccupent de leurs voisins du pays viennois, ont demandé aussi qu'une attention particulière soit portée à la sécurisation sonore des usagers du complexe sportif de Reventin-Vaugris et des habitations du lotissement situé à proximité. Ils souhaiteraient aussi un redimensionnement de l'aire de covoiturage, pas assez importante selon eux, ainsi que la sécurisation et le redimensionnement des axes routiers pour gérer les flux induits par la RD 131 et la RN7, notamment dans la traversée du Grand Chemin. Ils préconisent aussi la prise en charge financière par ASF des travaux qui seront obligatoirement nécessaires sur les réseaux.

À la demande de Philippe Genty, vice-président chargé de l'aménagement du territoire, les élus ont décidé aussi de porter une attention particulière sur la variante proposée.